



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉCISION N° DM-21-318
DEROGATOIRES DURANT LE MOIS EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021
D'OCTOBRE 2021 POUR LA BOUTIQUE
EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU
TEMPLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « URAHA BIJOUX », « LILI ET TRALALA », « ANNY BIJOUX » et « SOLTITA », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « URAHA BIJOUX » dont le siège est situé 20, rue du Vercors à ATHIS MONS (91200), représentée par Madame Miyuki KOSHIMIZU.
Durée : du lundi 4 octobre 2021 à 11h00 au lundi 11 octobre 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « LILI ET TRALALA » dont le siège est situé 23 allée Bayard à LIVRY-GARGAN (93190), représentée par Madame Elisa RANVIER.
Durée : du lundi 11 octobre 2021 à 11h00 au lundi 18 octobre 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ANNY BIJOUX » dont le siège est situé 18 Grande Rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représentée par Madame Annie TRIQUENEAUX.
Durée : du lundi 18 octobre 2021 à 11h00 au lundi 25 octobre 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « SOLTITA » dont le siège est situé 59 avenue René Panhard, appartement 202 A à THIAIS (94320), représentée par Monsieur Emmanuel FERRAND.
Durée : du lundi 25 octobre 2021 à 11h00 au mardi 2 novembre 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210927-lmc1H8903H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/09/2021
Date de Publication : 27/09/2021